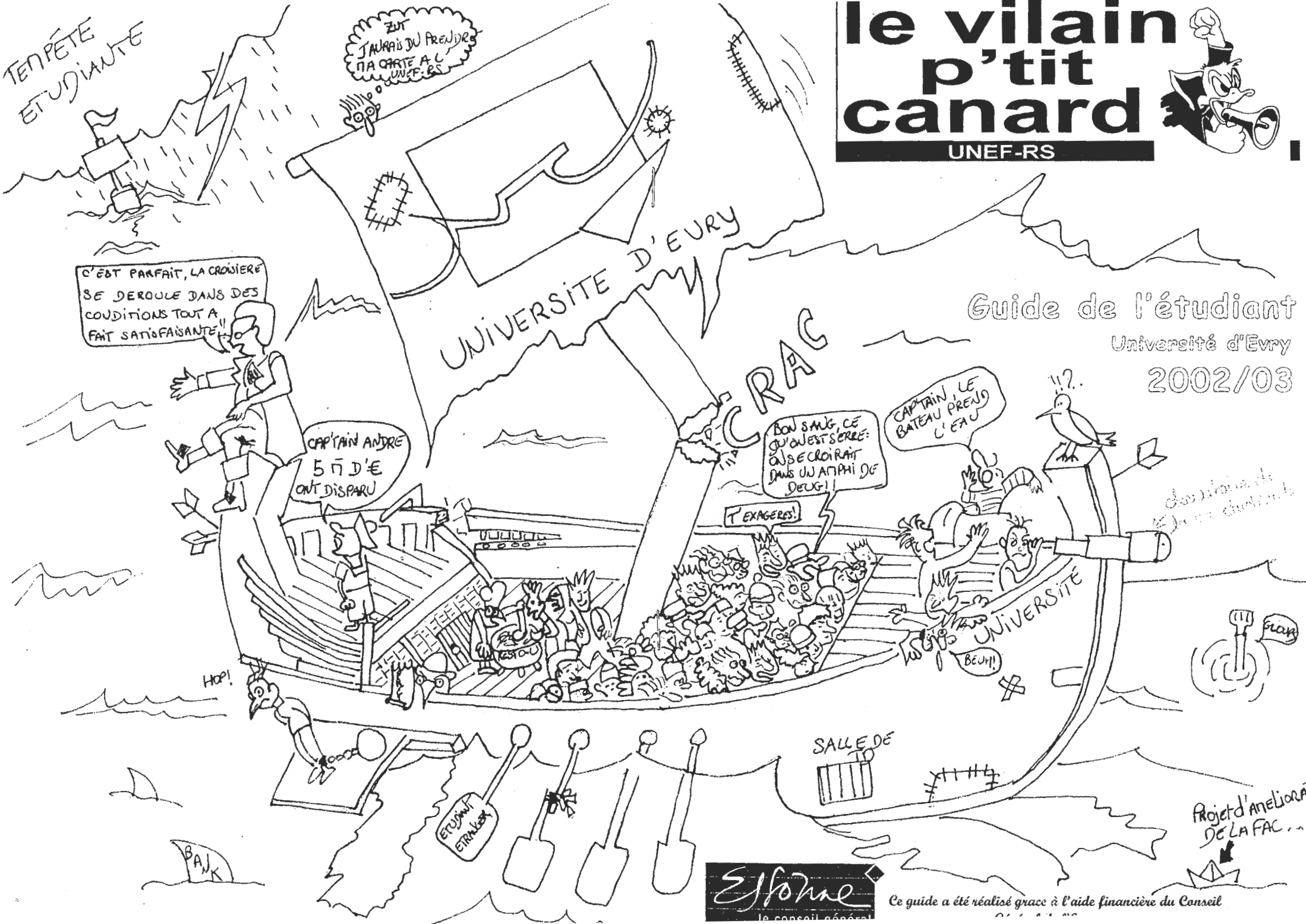


le vilain p'tit canard

UNEF-RS



Guide de l'étudiant
Université d'Evry
2002/03

Effone
le conseil général

Ce guide a été réalisé grâce à l'aide financière du Conseil

Sommaire

1- Présentation de l'Université d'Evry	
A chacun son site	5
L'inscription à l'Université	6
RAVEL	7
Droits d'inscription : ce qu'il faut savoir	7
Guide de la rentrée	8
Les Bibliothèques	10
Petit guide de l'étudiant étranger	11
Guide de l'aide sociale	12
Se loger à Evry	16
Les aides au logement	17
Le B.A.-BA du locataire	18
Se nourrir	19
2- Aperçus des études	
Au commencement est le DEUG	20
La vie après le DEUG (2em cycle)	20
Et après... (3em cycle)	21
Comment se déroule l'année	22
Pour finir, les examens	23
Réorientation : piège à c... !	24
Analyse : réformes universitaires, attention danger !	25
Présentation des filières	26
3- L'UNEF-RS	
Neuf élus à votre disposition pour vous informer et vous défendre	30
Section disciplinaire	31
Un syndicat combatif pour une université publique de qualité ouverte à tous	32
Adresses utiles	34



ENSEIGNEMENT A la faculté d'Evry

Etudiants en panne : SOS inscriptions !

Une équipe du syndicat d'étudiants Unef-RS assure d'ores et déjà des permanences pour rassurer les nouveaux élèves et offrir une bouée de sauvetage à ceux qui restent encore sans inscriptions.

Presque toute l'équipe d'étudiants est au complet et pourtant nous sommes loin de la rentrée universitaire. «Heus sommes là car nous avons des valeurs, celles de la solidarité et de l'entraide», explique Guicéc Blancade de l'Unef-RS. A ses côtés Mélissa, Sabdou, Ibrahim... adhérents du syndicat et eux mêmes étudiants en maîtrise de sociologie et de droit. Ici, pas de bizutage. Les nouveaux, on les soigne. Le groupe d'Unef-RS a décidé de donner de son temps pour accueillir et rassurer les nouveaux venus.

LEVER LES APPRÉHENSIONS

Cette semaine, une série de journées de «bien-venue» destinées aux bacheliers. 400 s'y sont inscrits. Preuve que l'initiative répond à un besoin. «On leur fait visiter la fac, le Resto U, la bibliothèque... On fait la visite autour d'un verre. Ils recontactent des étudiants de la même ville au cas où ils parlent de la complexité des examens, des études... Cela permet de lever des appréhensions et de se repérer plus facilement. Le calendrier de cette semaine prévoit une rencontre pour les étudiants de musicologie, d'histoire et de LEA le lundi 9 septembre.

Trouver un logement à Evry

Le dur parcours de l'étudiant

Trouver une chambre d'étudiant sur Evry n'est pas une sinécure. L'offre est rare et de qualité modeste. Des étudiants témoignent...

Pour trouver un logement pour étudiant, mieux vaut être... riche ou patient. La situation est jugée à ce point compliquée par les étudiants que l'Unef-RS a décidé de dresser un état des lieux clair et précis des demandes de logements mises au regard de l'offre. A en croire les étudiants, on navigue actuellement dans le flou artistique le plus complet. Les démarches sont longues, il faut s'y prendre dès le mois de janvier pour se connecter avec le Crous sur internet, et restent le plus souvent sans succès. A en croire le Crous, organisme public chargé de logement étudiant... on ne peut pas vous dire leur version des faits car la direction départementale nous a invité à prendre contact avec le CROUS régional, contacté en vain une quarantaine de fois ! Recontactés à l'université d'Evry, des étudiants nous racontent leur galère. «Si l'on est bachelier et que les parents sont du chômage, alors on a une chance d'avoir un logement. Sinon, il faut se repérer sur le secteur privé qui est très cher. Pour un appartement de 18 m², situé derrière l'université, il faut compter sur Evry 220€ par mois. Non seulement c'est cher mais en plus, les particuliers hébergent les étudiants sans être du tout autorisés. Résultat des courses, des étudiants se retrouvent parfois sans toit à quelques jours de la rentrée. Sabdou, étudiant en maîtrise de droit, a couché dehors pendant plusieurs jours avant de bénéficier de matelas d'hôtel données par une assistante sociale de l'université puis de trouver un logement HLM avec l'Unef-RS. Des quotas d'étudiants étrangers sont établis dans les résidences étudiantes. Le CROUS doit s'y plier. Tant de Seneçalais, tant de Maliens... par résidence. Quand le quota est dépassé, les portes se verrouillent. Du moins officiellement. Car, en réalité, les étu-



Ils vont déjà à pied-d'œuvre pour venir en aide aux bacheliers et aux étudiants étrangers dévotés.

pour ceux d'AES (Administration économique et sociale) le mardi 10, pour les scientifiques (SDI, MIA, SSV et MASS) le mercredi 11, pour les étudiants en droit jeudi 12, pour les élèves de sociologie et d'éco-gestion vendredi 13 septembre. Le rendez-vous est fixé à 16h dans le hall du bâtiment Ile-de-France (le bâtiment principal) de l'université. Deuxième opération bien utile, le dispositif

SOS-inscriptions, soutenu et subventionné depuis deux ans par le conseil général. Chaque année se pose le même problème. Des jeunes se retrouvent sans rien, faute de s'être inscrits à temps. L'an dernier, l'équipe d'Unef-RS en ont à 70, bien contents d'être rapelés. Cette année, c'est parti pour une centaine d'élèves français ou étrangers. Beaucoup ont été par exemple leur première année de médecine et

souhaitent reprendre leurs études en fac. Or les conseillers et on les oriente sur les matières à choisir, explique Guicéc. Ce sont aussi des étudiants de terminale tellement persuadés qu'ils n'auront pas leur bac, qu'ils n'ont pas pris la peine d'effectuer leur pré-inscription sur le service minitel Raef. Or c'est obligatoire en Ile-de-France. Le bac en poche, ils se retrouvent paradoxalement sur le carreau. Les étudiants de l'Unef-RS les aident à monter un dossier et plaident leur cause devant les professeurs des filières. La partie est gagnée quand le postulant a prouvé sa réelle envie de travailler. Pour les étudiants étrangers, passés dans un visa long séjour, les problèmes sont encore plus aigus. «Ils arrivent parfois à la fac avec leurs valises sans adresse, juste avec assez d'argent pour payer l'inscription. Ils ne savent même pas où dormir le soir. On les oriente vers l'assistante sociale qui les aide à trouver un logement. C'est loin d'être facile. Ces étudiants étrangers ignorent tout de l'organisation administrative française: «Et l'administration elle-même est déboulée. On est à la poursuite de leurs histoires et pour les aider à faire leurs démarches. La présence de ces étudiants est si ancrée maintenant dans la fac, que quelques-uns les considèrent comme «un service à part entière de l'université. «La plupart nous considèrent comme un service de la fac. On nous salue dans les corridors et c'est de plus en plus d'élèves de moins en moins d'étudiants, des copagnons. Anne Raheux
Tél: 01.69.47.71.59.

A chacun son site !

Le site principal

Bâtiment des Iers cycles : c'est dans ce bâtiment que tu suivras tes TD (pour les étudiants en première et deuxième année) et certains de tes amphis s'y trouvent. Pour se repérer, les salles de ce bâtiment commence par une lettre suivi d'un nombre. La lettre correspond à l'aile (A, B, C car le bâtiment est triangulaire) et le nombre au numéro de la salle (exemple : la salle A321 se trouve au troisième étage de l'aile A). C'est dans ce bâtiment que se trouve les salles informatiques (dans l'aile C), ainsi que le resto-U "Roméro", une cafétéria (dans le hall) et l'amphi audio.

Bâtiment Ile de France : l'administration centrale de l'université se trouve dans ce bâtiment. Néanmoins, il existe des salles de TD dans les deux premiers étages. Elles sont identifiées par un nombre suivi d'une lettre (exemple 108A qui a une salle du premier étage ; la signification de la lettre est obscure). C'est dans ce bâtiment que se trouve notre local (au rez de chaussée), ainsi que la librairie universitaire (dans le hall) A l'extérieur se trouve le resto-U "Le Sablier", ainsi que le grand et le petit amphi, en sous sol.

Institut des Sciences : ce sont les salles de TP des

étudiants en science ainsi que des labos. Les salles se repèrent par un nombre suivi d'un signe cardinal suivi à nouveau d'un nombre (exemple : 02S20 qui correspond au deuxième étage, aile sud, salle 20). Bon courage ! C'est dans ce bâtiment que se trouve le SCUIO (c'est le CIO de l'université) ainsi qu'une cafétéria.

Bibliothèque : c'est le bâtiment le plus neuf (inauguré l'année dernière) et qui se trouve au milieu de tout le reste.

Les principales annexes

"La Poste" : rue du facteur cheval, derrière la Caisse d'Allocation Familiale. C'est un ancien Institut de formation de la Poste racheté par le Conseil Général pour l'université (d'où son nom). Il accueille les étudiants en 2ème et 3ème cycles de socio et AES.

Pelvoux (de l'autre côté de l'autoroute, petite montagne) : UFR Sciences et Technologie

SNECMA : annexe réservée aux STAPS sur le site de la SNECMA

Les grandes sélections passent par INTERFLORA

vendredi
de 11° le matin à 18° l'après-midi

samedi
de 11° le matin à 17° l'après-midi

dimanche
de 11° le matin à 17° l'après-midi

La météo du week-end

L'automne fait sa rentrée

Vendredi
Le soleil ne sera qu'un invité avec les Franciliens. Toutefois, les parapluies resteront à la maison.

Samedi
Ciel couvert en matinée. Petits crachins en après-midi à prévoir.

Dimanche
Un ciel plus clair le matin qui pourrait accueillir quelques averses en après-midi.

- DEUG Droit 1 et 2 : guichet B101. Tél : 01.69.47.74.15
- DEUG Eco gestion 1 et 2 : guichet B101 bis. Tél : 01.69.47.74.55
- DEUG Socio 1 et 2 : guichet B102. Tél : 01.69.47.74.04
- DEUG AES 1 : guichet B102 bis. Tél : 01.69.47.74.80
- DEUG AES 2 : guichet B102. Tél : 01.69.47.74.04
- DEUG Histoire 1 : guichet B101. Tél : 01.69.47.74.55
- DEUG SdM 2 : guichet B103. Tél : 01.69.47.74.08
- DEUG MIAS 2 : guichet B103. Tél : 01.69.47.74.08

- DEUG MASS 1 et 2 : guichet B103 bis. Tél : 01.69.47.74.14
- DEUG SdV 1 : guichet B102 bis. Tél : 01.69.47.74.80
- DEUG SdV 2 : guichet B103. Tél : 01.69.47.74.08
- DEUG STAPS 1 et 2 : bâtiment de la SNECMA (01.60.87.65.00), mais salle B104 pour les inscriptions (01.69.47.74.98)
- DEUG LEA 1 : guichet B103. Tél : 01.69.47.74.08
- DEUG Musicologie 1 et 2 : guichet B101 bis. Tél : 01.69.47.74.55

L'inscription à l'Université

L'inscription à l'université se déroule en trois étapes détaillées ci-dessous. Dans la majorité des cas, elle se déroule sans problème mais pour certains, elle ressemble à un véritable parcours du combattant.

Nous faisons le point sur les principales difficultés qu'un lycéen peut rencontrer lors de son inscription.

La pré inscription

En région parisienne, la pré-inscription se fait par minitel (RAVEL). Cela consiste à sélectionner plusieurs vœux (en fonction de la filière et de l'université choisies) et de les classer par ordre de préférence. Ce système permet de répartir les bacheliers en fonction de l'origine géographique de leur lycée. Mais il connaît des dérives, notamment lorsque les capacités d'accueil dans une filière sont dépassées; dans ce cas RAVEL prend en compte le deuxième choix de l'étudiant dont il n'a généralement que faire. De toute façon, quoiqu'il arrive, tout bachelier doit être inscrit dans la filière de son choix (art. 14 de la loi Savary) : tout autre inscription, si elle est forcée, peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif.

L'inscription administrative

L'inscription administrative consiste à valider l'un des choix de la pré-inscription en s'acquittant des frais d'inscription. Elle se déroule après les résultats du bac. C'est à ce moment qu'est délivrée la carte d'étudiant.

Les frais d'inscriptions s'élèvent cette année à 141,57 €, auxquels il faut ajouter la sécurité sociale étudiante (174 €) pour les plus de 20 ans. Les frais d'inscription sont fixés chaque année par un arrêté ministériel. Les boursiers sont exonérés de ces frais. Certain non-boursier peut également bénéficier de cet avantage car chaque université a la possibilité d'exonérer de droit d'inscription jusqu'à 10% de son effectif. Mais dans la mesure où cela

diminue leurs ressources, elles ont des réticences à le faire. Cependant, si tu es dans une situation difficile, n'hésite pas à faire valoir ce droit.

L'inscription pédagogique

L'inscription pédagogique se déroule, selon les universités, entre Septembre et Octobre. Elle confirme l'inscription administrative et elle détermine le contenu des enseignements qui te seront dispensés. C'est donc à ce moment là que tu choisis tes TD ainsi que ton emploi du temps.

Attention; dans certaines filières et pour certains cours où les capacités d'accueil sont dépassées, l'université préférera demander aux étudiants de choisir une autre option plutôt que d'ouvrir un nouveau groupe de TD.

Dans tous les cas, n'hésite pas à prendre contact avec l'UNEF-RS.

SOS Inscription

Chaque année, pour des centaines d'étudiants, l'inscription rime avec refus. Si c'est ton cas, ne reste pas isolé dans tes démarches. Ta situation n'est malheureusement pas exceptionnelle. C'est souvent l'acharnement et le rapport de force qui sont déterminants.

Ainsi nous mettons en place chaque année le SOS-Inscription qui permet de se battre pour gagner sa place en fac à la suite de lutte collective.

RAVEL

Les premières inscriptions en fac après le bac sont gérées au niveau de l'Île-de-France par le tristement célèbre système RAVEL. En mars, on fait une pré inscription par Minitel, en juillet, on est convoqué pour s'inscrire, en principe, du moins. Ce système a en effet fait la preuve de son incapacité à gérer le flux des arrivants. Des centaines de bacheliers restent sans fac, ou sont affectés dans une filière dont ils ne veulent pas.

Le cas le plus classique: la charmante machine ne sait pas qu'on peut avoir aussi son bac en province. Si tu es dans ce cas, elle n'enregistre pas ta demande.

Deuxième cas, encore plus incroyable : la pauvre bête a des moments de fatigue. Quand elle est surchargée, elle n'enregistre pas ce que tu tapes. Mais comme elle n'est pas contrariante, elle ne te dit rien. Et tu as la surprise de ne rien recevoir en septembre.

Troisième cas: les bacheliers des années précédentes. Rien à faire, RAVEL ne veut pas savoir que ça existe.

Enfin, on conseille souvent de mettre plusieurs vœux différents, sans dire que RAVEL ne tient pas toujours compte de l'ordre dans lequel ils sont exprimés. Tu peux donc te retrouver dans une filière dans laquelle tu ne veux pas aller, que tu as mise en troisième vœu parce qu'il en fallait trois.

La seule chose prévue prévu par la loi pour assurer le droit de tout bachelier à s'inscrire en fac, est la fiche rectorale. Tu la retires vers le 15 juillet et tu finis par obtenir une place «dans la limite de celles disponibles», c'est à dire... n'importe où.

Autre possibilité : t'adresser à l'UNEF-RS. Nous tenons des permanences en juillet et septembre pour recueillir les dossiers des étudiants sans fac et nous les présentons au responsable du diplôme concerné, en insistant sur le droit que devrait avoir tout bachelier de s'inscrire dans la filière de son choix.

☞ **Nous demandons :** RAVEL au placard ! Cette affreuse machine a fait trop de mal. Elle doit être remplacée par un système plus efficace. Le ministère ne peut continuer à nier les problèmes quelle provoque : la mauvaise foi doit avoir des limites.

Droits d'inscription : ce qu'il faut savoir !

L'augmentation des droits d'inscription est un des (nombreux) aspects de la dégradation de la condition étudiante. En 1984, l'inscription coûtait 100 F (15,24 €) et la sécu était gratuite. Depuis, tous les ministres ont dit vouloir aider les étudiants, mais l'augmentation a été constante, sans qu'aucune justification en soit jamais donnée. Cette année les droits sont passés de 874 F (133,24 €) à 929 F (141,57 €), auxquels il faut ajouter 1141 F (174 €) de cotisation à la sécurité sociale. En dix ans, les droits d'inscription ont augmenté de 44%.

C'est d'ailleurs le seul point qui soit en train d'évoluer. L'idée est de plus en plus souvent émise dans des rapports, ou déclarations que «les usagers devraient participer davantage au financement de leurs études». Traduction : pour étudier, faudra payer ! Ça laisse prévoir une augmentation sans commune mesure avec les précédentes. Cette idée intéressante a déjà été appliquée dans d'autres pays d'Europe, et risque fort de l'être en France.

Ce qu'on ne sait pas assez : la loi Savary donne le droit à chaque étudiant de demander à être exonéré du paiement des droits d'inscription (les boursiers le sont automatiquement). Il faut écrire au président, en expliquant en quoi ta situation personnelle justifie une telle décision, pour lui demander le remboursement des droits que tu as payés en t'inscrivant. D'après la loi, dix pour cent du nombre total des étudiants peuvent être exonérés.

☞ **Nous demandons :** qu'on revienne à la situation de 1984 (droits limités, sécu gratuite). Que les étudiants soient informés des possibilités d'exonération.

☞ **Nous pouvons t'aider :** à rédiger ta demande d'exonération, et à la transmettre à l'administration, ce qui te garantit son examen.

Guide pratique de la rentrée

Manuel de survie à Evry

Jeune bachelier ou rescapé des classes prépas, tu prends contact avec la fac pour la première fois ? Gare au choc !

Côté cours

Lors de l'inscription pédagogique, tu as choisi options et emploi du temps. L'inscription pédagogique n'est pas définitive : si ton emploi du temps ne te convient plus, ou si tu es allergique à un chargé de TD, tu peux changer "dans la limite des places disponibles et jusqu'au délai imparti". Va (avec diplomatie) demander à l'enseignant dont tu veux suivre le TD s'il est d'accord. Cela ne pose pas de problème administratif.

Arrghh ! le mot est lâché : administratif.

Si tu as lu Kafka, apprends qu'il a du être étudiant ici. En tout cas méfie toi terriblement : les guichets sont rarement ouverts (se résigner à prévoir toujours deux voyages, le premier pour constater que c'est fermé et consulter l'horaire affiché sur la porte), les guichetiers souvent débordés, parfois de mauvaise humeur, les affichages erronés, les délais de réponse grotesques, les décrets ministériels catastrophiques et les profs dépassés.

Résumons : fais confiance aux profs pour ce qui concerne l'enseignement et la nature des épreuves, jamais pour ce qui est administratif. Fais une confiance modérée aux secrétariats de filière, plus modérée encore à ceux des services centraux. Surtout, tache (avec tact) d'avoir des informations écrites : elles ne sont guère plus fiables, mais laissent des traces et offrent matière à contestation (principe de base : à Evry, un administratif ne reconnaît presque jamais t'avoir mal informé et donc être responsable d'une erreur de ta part, un prof une fois sur deux en moyenne).

Ta survie dépend de ta patience, de ta ténacité. Tes meilleures armes : savoir exactement ce que tu cherches, le demander poliment, ne pas hésiter à te faire aider par un prof qui t'aime bien (l'intervention d'un prof en ta faveur, même s'il n'a pas tout compris à ton problème d'ailleurs, fait souvent des miracles). En dernier recours, l'engeulade, qui ne sert à rien, mais qui défoule.

A toutes les étapes, n'oublie pas l'existence d'un hôpital de brousse bureaucratique : notre local. Fais nous confiance. On ne te dit pas ça parce que c'est nous (enfin... pas seulement), mais parce que c'est ton intérêt. Nous ne savons pas tout, certes, mais nous avons pour principe de ne jamais inventer, et disposons d'un certain nombre de numéros de responsables administratifs qui nous renseignent volontiers.

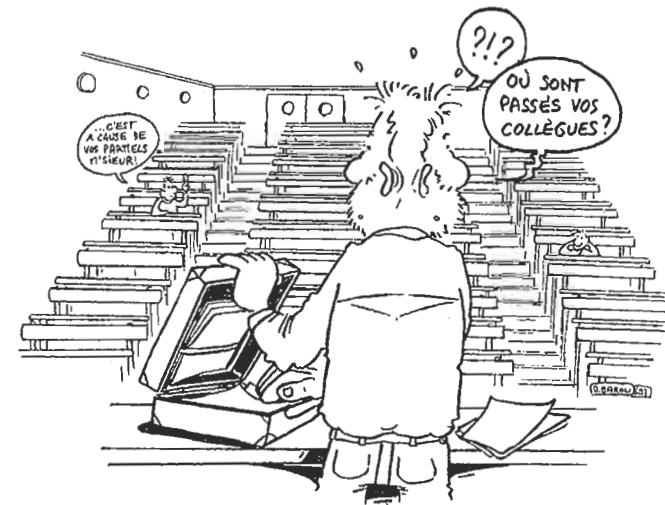
De façon générale, repère les lieux dès la rentrée : bibliothèque, salle de cours, restos-U... Ce guide devrait t'y aider.

Les systèmes de notation sont globalement incompréhensibles (résultat de la stratification des réformes successives). Les profs eux-même y perdent leur latin. N'hésitons pas à le dire : nous, nous avons compris (un long travail collectif). Alors, lis l'article "Examens" de ce guide, et consulte-nous sur tes problèmes précis.

Côté jardin

La fac c'est bien, la vie étudiante c'est mieux. Même si tu as décidé d'être plus studieux que les autres, si tu es dans une filière mammoth à 300 étudiants par amphithéâtre, tu auras peut-être du mal à retrouver des visages connus. Une seule solution : faire le premier pas. Attention : on reste facilement anonyme à Evry.

Et si le ton de la conversation autour des machines à café te gonfle, participe à la vie culturelle de la fac (théâtre, musique... renseigne toi au service culturel). De plus, côté culture, il y a encore quelques avantages directs à être étudiant (même s'ils diminuent) : billet à prix réduits au cinéma (4,5 € au CGR de l'Agora), dans les concerts, expos...



Pour conclure, deux adages :

*On a rarement son année en n'allant pas aux cours,
on l'a encore moins en n'allant pas aux examens.*

*Ce n'est pas en restant dans son lit qu'on se fait des
amis*

Les bibliothèques

Les bibliothèques sont un élément indispensable et indissociable de la vie étudiante... (on ne peut pas acheter tous les livres ! D'autant plus que les ouvrages spécifiques sont souvent édités en petit nombre et donc difficile à trouver...).

Mais encore faut-il savoir où sont les différentes bibliothèques. C'est pourquoi nous avons essayé d'en dresser une liste, qui d'ailleurs n'est pas exhaustive.

La bibliothèque universitaire d'Evry (BU) se trouve au centre du site principal, entre le bâtiment des premiers cycles et l'Institut des Sciences. Elle est ouverte en semaine de 9h00 à 18h00 (sauf le jeudi matin où elle n'ouvre qu'à 13h00) ; le samedi, de 9h00 à 13h00. Chaque discipline a son étage ; le Droit et les Sciences Politiques au 1^{er}, la Socio et l'Histoire au 2^{ème} et les Sciences au 3^{ème}. Pour ceux qui travaillent en groupe, il existe des salles à cet usage. Tout au long de l'année, tu peux participer à des formations sur la recherche en bibliothèque. Pour rentrer, il faut être inscrit ; l'inscription est gratuite et se fait à l'accueil de la BU avec sa carte d'étudiant (qui sert par la suite de carte de prêt).

La nouvelle BU constitue une avancée considérable pour les étudiants quand on se rappelle le vieux préfabriqué de l'ancienne bibliothèque. Les conditions de travail sont excellentes (quand il n'y a pas grand monde). Néanmoins cela ne doit pas nous faire oublier le manque de personnel, le nombre insuffisant d'accès à internet, de photocopies.

La bibliothèque de l'Agora est largement suffisante pour faire les recherches demandées en 1^{er} cycle. Pour emprunter des livres, il faut être inscrit ; en tant qu'étudiant à l'université d'Evry, c'est gratuit (pièces nécessaires : la carte d'étudiant, un justificatif de domicile et une photo).

La B.N.F. François Mitterrand : 11 quai François Mauriac, 75013 Paris ; 01.53.79.59.59 ; M°Quai de la Gare, Bibliothèque (ligne 14), ou ligne C du RER à partir de Juvisy. Eloignée d'Evry, mais très agréable car elle dispose de salles spacieuses, de beaucoup de livres et d'un accès direct à Internet de même qu'à de nombreux CD ROMS. Tarif étudiant : 15 €/ an, 3 € pour une journée. Ouverte du mardi au samedi de 10h à 20h et le dimanche de 12 à 19h.

Petit guide de l'étudiant étranger

L'UNEF-RS milite pour une égalité complète entre étudiants français et étrangers. C'est tout sauf gagné d'avance : de l'inscription à la naturalisation en passant par l'aide sociale et le droit au travail, tout fait problème.

L'inscription à l'université

Il faut être titulaire d'un diplôme permettant l'accès à l'enseignement supérieur (niveau bac) et de l'un des visas ou titre de séjour suivant pour être inscrit : visa D " long séjour pour étude ", visa C " carte de séjour à solliciter dès l'arrivée en France ", visa C " étudiant/concours ", carte de résident, carte de séjour temporaire ou récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour en cours de validité.

Pour les candidats résidant déjà en France, la demande d'admission préalable est à retirer auprès de l'université française la plus proche du domicile entre la fin du mois de décembre et le mois de janvier précédent l'inscription (soit 8 à 9 mois à l'avance).

Pour les non résidents en France, il faut retirer un dossier à l'ambassade de France entre le 1er décembre et le 15 janvier de l'année précédent l'inscription. Le dossier est à rendre avant le 1er février. La réponse de l'université sera donnée en avril/mai. S'il s'agit d'un refus, le candidat doit faire une demande au ministère de l'éducation nationale avant le 10 juillet. Pour obtenir son visa, l'étudiant doit fournir le certificat de pré-inscription, un certificat d'hébergement ou la preuve de moyens de subsistances.

L'obtention du titre de séjour

Pour le 1er titre de séjour étudiant, il n'y a pas de problème. Il suffit de fournir les pièces demandées : visa long séjour, certificat d'inscription ou de pré-inscription, sécurité sociale, justification des moyens d'existences, de domicile, et les papiers du garant.

Le renouvellement pose plus de problème : C'est le préfet qui juge du " sérieux des études ". Malgré les avis favorables des profs et les attestations médicales, il peut être refusé pour plusieurs motifs arbitraires : manque de sérieux dans le suivi des études, redoublement, cursus in-

cohérent, manque de ressource, infraction à la législation du travail... Dans ce cas, il convient de rédiger un recours gracieux auprès du préfet. Des lettres de soutien de profs ou de l'administration de la fac sont plus qu'utiles pour appuyer le recours, de même toute pièce allant dans le sens de la demande (diplômes, attestation de ressources...). Les recours contre une " invitation à quitter le territoire " sont à faire dans un délai d'un mois, et contre un " arrêté préfectoral de reconduite à la frontière ", sous 24h.

Travailler en France

L'étudiant étranger n'a pas le droit de travailler plus de 20h par semaine (10h dans l'enseignement). La demande d'Autorisation Temporaire de Travail doit être déposée à la Direction Départementale du Travail du lieu de domicile en fournissant une demande écrite explicative, une promesse d'embauche de l'employeur et la carte de séjour. Ne jamais travailler sans autorisation ou plus de 20h par semaine, la carte de séjour serait automatiquement retirée.

Changement de statut

Durant la durée des études, ne jamais demander de changement de statut. Il sera refusé et la carte de séjour " étudiant " retirée. Après la fin des études, il est très difficile d'obtenir un nouveau statut. Le statut " salarié " est systématiquement refusé en prétextant la situation de l'emploi. De même le statut de résident n'est juridiquement plus possible à obtenir. Reste celui de " membre de famille " accessible sous conditions (attaches familiales fortes). Dans tous les cas il convient de consulter une association.

- **Nous demandons** : égalité entre étudiant français et étranger
- **Nous pouvons t'aider** : dans tes différents recours

Comment financer ses études

Faire des études coûte cher ; mais en principe pour ceux dont les parents ne veulent ou ne peuvent pas payer, l'aide sociale est là pour ça. En principe seulement.

Tout d'abord, l'aide sociale est dramatiquement insuffisante par rapport aux besoins des étudiants. Proportionnellement au nombre d'étudiants, elle n'a cessé de diminuer depuis quarante ans, tandis qu'augmentait le coût des études. Pour ceux qui peuvent en bénéficier, elle ne permet pas de financer la totalité de leurs études : par exemple, pour un étudiant vivant en cité universitaire, le coût de la vie est d'environ 680 € par mois alors que la bourse la plus élevée atteint seulement 290 € par mois. De plus, beaucoup d'étudiants en situation plus que critique ne touchent aucune aide, soit parce qu'ils sont à la limite des seuils d'attribution, soit parce qu'ils sont étrangers. En conséquence, c'est plus de 700 000 étudiants qui sont contraints de se salarier pendant l'année universitaire. Le salariat étant la première cause d'échec à l'université, cela crée une discrimination insidieuse en fonction de l'origine sociale.

Ensuite, le système est d'une effroyable complexité, comme tu vas t'en apercevoir. Cela n'a pas cependant que des inconvénients : les possibilités d'aide sont multiples et donc les chances d'en obtenir une, même faible, supérieure... si on arrive à s'y retrouver.

Pour nous, le rôle d'un syndicat étudiant est triple :

- dénoncer cette situation scandaleuse, en contradiction flagrante avec le discours officiel, et demander un plan d'urgence pour y remédier,
- informer les étudiants sur les possibilités d'obtenir une aide,
- défendre auprès de l'administration tous les dossiers individuels qui nous parviennent.

1- La bourse d'enseignement supérieur (BES)

Accordée par le ministre de l'éducation nationale, c'est la plus importante des aides financières. Elle se divise en deux catégories.

La BES sur critères universitaires, qui concerne le DEA, le DESS et l'Agrégation. Contrairement à la BES sur critères sociaux, il n'y a qu'un nombre de bourses limitées, ce qui fait que les critères sociaux sont mitigés. Les critères universitaires pris en compte sont principalement les résultats. La décision est prise par la Commission des Bourses de l'université.

La BES sur critères sociaux, qui englobe tout le cursus, est un droit ; c'est à dire que si tu corresponds aux critères, tu l'obtiens.

Pour obtenir la bourse, trois conditions sont à satisfaire :

- avoir moins de 26 ans au 1^{er} octobre de l'année universitaire

- être de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne sous certaines conditions. Les étudiants étrangers doivent avoir résidé en France pendant les deux dernières années précédant la rentrée universitaire.

- Répondre à des critères sociaux. Ces critères sont loin d'être parfaits.

Il y a un barème de 5 échelons, calculé à partir de différents critères (le principal est le revenu des parents, mais on tient aussi compte de la distance entre la fac et le domicile, du nombre d'étudiants dans la famille...). Le montant pour un an varie de 1 278 € pour l'échelon 1 à 3 456 € pour l'échelon 5.

Un sixième échelon dit "zéro" existe pour ceux qui sont à la limite du barème. On ne touche pas un centime, mais on est dispensé des droits d'inscription et de sécu. Très peu d'entre nous sont concernés, et c'est un bon

moyen pour le ministère de faire monter le pourcentage de boursier sans rien dépenser. Mais si tu es dans ce cas, ça fait toujours environ 300 € de gagner.

Pour apprécier la demande du candidat, il est tenu compte du revenu parental et de la situation familiale. Tes revenus personnels ne peuvent être pris en compte que dans trois cas seulement : si tu es marié et ton conjoint salarié, si tu as fait pendant deux ans une déclaration d'impôt distincte de celle de tes parents, si tu as un ou plusieurs enfants à charge.

Formalités à accomplir

Le dossier social étudiant doit être retiré sur internet (<http://des.ac-versailles.fr>) ou minitel entre le 1^{er} janvier et le 30 avril de l'année précédant la rentrée universitaire. Passé ce délai, il est toujours possible de faire une demande sur internet (jusqu'au 31 octobre), mais les délais de traitement seront beaucoup plus long (et tu percevras ta bourse très tard).

Le statut de boursier te dispense de payer les droits d'inscription et de sécu.

En cas de problème

Pour tous tes problèmes financiers (ex : délai de versement d'une bourse non respecté), prends rendez-vous avec l'assistante sociale du CROUS.

En cas de grave imprévu financier, l'assistante sociale peut te proposer une aide du FSU (Fond de Solidarité Universitaire). Le CROUS dispose à ce titre d'une subvention annuelle. Les aides financières sont accordées après l'étude du dossier en sous commission du CA du CROUS.

Enfin, si tu rencontres certains problèmes administratifs avec le CROUS (retard de dossier, malentendus...), n'hésite pas à faire appel à nous.

En cas de redoublement

La suppression des bourses en cas de redoublement est un des aspects les plus ignobles du système actuel. "tu n'as pas réussi à avoir ton année avec une aide ? Essaie donc sans !" (ce qui veut presque toujours dire en se salariant à plein temps). Quand on est riche, on a le droit de passer deux ans sur la même année. Quand on est pauvre, pas question. C'est ça la justice sociale ?

Récemment, le ministère a prétendu résoudre ce problème, et l'UNEF (UNEF-ID à l'époque) a affiché partout qu'elle avait gagné le maintien des bourses en cas de redoublement. Mais c'est malheureusement moins simple. Le maintien est conditionnel, et les conditions sont drastiques. Pour l'obtenir, il faut prouver son assiduité et avoir réussi une partie de son année (génial : pour que la bourse soit maintenue en cas d'échec, il faut avoir réussi).

2- Les autres aides

L'allocation d'étude

Cette aide est censée résoudre les problèmes posés par les critères d'attribution des bourses, fondés sur les revenus des parents, pour les étudiants qui ne reçoivent rien de leur famille. En fait les allocations d'étude posent plus de problème qu'elles n'en résolvent. D'une part, les allocations d'étude sont en nombre limité. Contrairement aux bourses qui sont de droit, une fois les crédits épuisés, il n'est plus possible d'être aidé même si on remplit les conditions. En plus, leur nombre est dérisoire (environ 400 allocations d'études l'année dernière pour l'Académie de Versailles). D'autre part, si le champs d'application est élargi par rapport aux bourses, les conditions de revenu demeurent identiques. Seul un nombre marginal d'étudiants peuvent y prétendre (pour qui cela représente un réel progrès). L'allocation d'étude apparaît comme une rustine qui tente de masquer les manques les plus ignobles du système d'aide sociale étudiante. Mais cela ne résout rien les difficultés de centaines de milliers d'étudiants qui se trouvent à la limite des seuils d'attribution. Pour notre part, nous préconisons l'élargissement des critères d'attribution de la bourse pour rétablir un minimum de justice sociale entre les étudiants.

Le Fond de Solidarité Universitaire (FSU)

C'est une aide ponctuelle (environ 300 €), dépendant du CROUS, qui s'adresse aux étudiants non boursiers. Elle est attribuée en cas d'événements particuliers, d'imprévu... Elle est plus difficile à obtenir pour les étudiants étrangers.

Le Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE)

À l'origine, ce fond permettait d'aider ponctuellement des étudiants. Mais depuis cette année, la part consacrée à l'aide sociale a été réduite à sa portion congrue. L'écrasante majorité des dossiers présentés par l'assistante sociale sont rejetés.

Nos élus ont été les seuls, au Conseil d'Administra-

tion de l'université, à voter contre cette réforme.

O Nous pouvons l'aider - Quand nos élus siègent à la commission qui les attribue, ils peuvent avoir un poids décisif pour l'obtention des aides. Tu as donc tout intérêt à passer nous voir avant de déposer ton dossier. Évidemment, nous ne faisons pas de clientélisme : nous défendons les dossiers des étudiants qui ont le plus besoin d'aide. Mais nous pouvons l'aider à mettre en valeur les arguments, et les défendrons mieux en commission si nous avons étudié le dossier avec toi auparavant.

De plus, il est toujours difficile d'écrire une lettre de motivation quand on n'en a pas l'habitude. Nous en avons une grande pratique, vu le grand nombre de dossiers que nous avons traités, et pouvons t'aider à la rédiger.

Exonération des frais d'inscription

À ne pas confondre avec la prétendue " bourse à taux zéro ", car attribué par l'université.

Il est possible pour les étudiants ayant des difficultés financières d'obtenir le remboursement de leurs droits d'inscription. Pour information, 10% des effectifs étudiants (sans compter les boursiers) peuvent être exonérés. Il faut pour cela constituer un dossier comprenant une lettre expliquant la situation et des pièces pouvant servir de preuve. Le dossier est à remettre à la scolarité.

3- À défaut d'aide sociale

Les prêts d'honneur

D'un montant d'environ 1 000 à 1 500 €, les prêts d'honneur peuvent être accordés aux étudiants français qui ne touchent pas de bourse par le Rectorat. Les critères d'attribution sont sociaux et intellectuels. Ils sont sans intérêts et remboursables après dix ans.

★ 1ère session : dossier disponible en septembre pour remise en octobre.

★ 2ème session : dossier à remettre en janvier.

Les petits boulots

Le pionnicat : il faut rappeler l'existence d'ern

ploi de surveillants (pions) dans les collèges et lycées. Renseignez-vous au Rectorat (01 30 83 44 44). Les dossiers sont à remettre avant le 30 avril pour la rentrée suivante. Ces postes sont ouverts aux étudiants âgés de moins de 29 ans, et on ne peut pas dépasser 7 ans de pionnicat.

Le Service des Emplois Temporaires du CROUS de Versailles : il propose des emplois à temps partiel ou à plein temps. Renseignements auprès de l'assistante sociale.

Les prêts bancaires

Ceux qui n'auraient pas trouvé leur compte dans

les informations précédentes ont encore la possibilité d'un emprunt, même si ça n'est jamais une bonne solution.

Attention : ils ne sont pas tous avantageux, et tu as tout intérêt à comparer les conditions offertes par chaque établissement. D'autre part, certaines banques consentent des prêts importants même sans caution parentale.

Attention : s'endetter n'est pas toujours une solution. Trop d'étudiants sous-estiment la charge du remboursement de l'intérêt et du capital. Fais bien tes comptes.

... Allocation d'autonomie : de l'utopie à l'arnaque !

L'allocation d'autonomie pour tous est une revendication vieille comme le syndicalisme étudiant. Elle repose sur l'idée que chacun d'entre nous devait être salarié par l'État en tant qu'étudiant. À l'époque, vers 1950, il n'y avait que quelques milliers d'étudiants, presque tous issus de milieux aisés, qui trouvaient injuste de dépendre financièrement de leurs riches parents.

Aujourd'hui, la situation a radicalement changé. Comme nous l'écrivions dans le précédent numéro, il y a plus de 2 millions d'étudiants, dont 700 000 sont obligés de se salarier pour financer leurs études, et 100 000 vivent sous le seuil de pauvreté.

Face à cela, la politique des gouvernements successifs a été constante depuis vingt ans : recul généralisé de l'aide sociale, qui a contribué à aggraver la situation.

Dans ce contexte, on voit mal quel sens peut avoir la revendication d'une allocation dont le montant serait le même pour tous, et qui remplacerait à la fois les bourses, les RU, les cités et les aides au logement.

Bien évidemment, nous n'avons rien contre son principe, si elle permettait à tout le monde d'étudier. Seulement, pour cela, il faudrait compter au moins 4000 F par mois, multipliés par 2,2 millions d'étudiants, soit plus de 100 milliards de F par an ! Ceux qui prétendent que nous pourrions l'obtenir aujourd'hui d'un seul coup, d'un gouvernement dont le seul but est de réduire ses dépenses (c'est contre cela qu'il faut lutter !) ne sont pas sérieux.

En revanche, s'il s'agit, avec un budget total constant voire en régression de donner beaucoup moins à chacun pour donner à tous la même chose, même à ceux qui n'en ont pas besoin, nous ne sommes pas d'accord. C'est ici qu'on passe de l'utopie à l'arnaque.

Et c'est ici qu'on retrouve l'allocation instaurée par le plan social d'Allègre il y a trois ans, que l'UNEF (ex UNEF-ID) considère comme sa grande victoire. En fait, il s'agit, pour toute la France, de 11 000 aides de même montant qu'une bourse, mais attribuées sans autre critère que la preuve (pas évidente à faire, d'ailleurs) qu'on ne touche pas d'argent de ses parents. Ce n'est pas une allocation d'étude : son montant est très insuffisant pour vivre. Elle n'est pas pour tous : il en manque... 2 189 000, et les assistantes sociales du CROUS ne savent pas comment en désigner les heureux bénéficiaires. C'est une goutte d'eau, qui ne suffit même pas à compenser les restrictions sur les autres aides, et qui en plus ne va pas forcément à ceux qui en ont le plus besoin.

Nous ne sommes donc pas de ceux qui crient victoire et disent que c'est un premier pas vers sa généralisation. C'est plutôt un premier pas vers la casse du système des bourses.

L'aspiration des étudiants à être de plus en plus autonomes est légitime : il est juste d'exiger que la collectivité prenne en charge nos années de formation, qui sont pour elle un investissement. Mais la vraie question est celle des moyens d'avancer vers cette autonomie. Pour nous, il est clair que les aides financières, tant qu'il n'y en a pas pour tout le monde, doivent d'abord aller à ceux qui en ont le plus besoin. Le travail de représentants étudiants est de se battre contre leur diminution, pour l'augmentation progressive de leurs montants et du nombre de leurs bénéficiaires (la situation exigerait au moins le doublement de l'un et de l'autre), pas de brandir une revendication qui n'a aucun sens dans la situation actuelle, et peut facilement être détournée par le pouvoir pour liquider les aides existantes. En revanche, les aides dites indirectes, Resto-U et Cités-U, doivent être accessibles à tous, et être un moyen, égalitaire celui-là, d'autonomie pour tous ceux qui le désirent.

Se loger à Evry

Le logement temporaire

Si, pour quelques jours, tu as besoin d'être dépanné, tu peux t'adresser aux résidences du GROUS. Pour une chambre de célibataire, c'est 51F la nuit (étudiant) ou 82 F la nuit (non étudiant). Prendre contact directement avec le service des entrées des résidences.

Le logement en résidence

On compte moins de 600 chambres sur Evry pour plus de 10 000 étudiants. Il n'y a aucun projet de nouvelles cités-U alors qu'il y a pénurie de logement depuis près de 3 ans.

Il y a trois résidences universitaires :

Les Aunettes : 1, impasse Prédécelle (01.69.36.92.76)

Le Bosquet aux Renards : 1, rue Jules Vallès (01.60.78.14.92)

Le Dragueur : 4, allée Jean Rostand (01.60.91.72.20)

La constitution des dossiers s'effectue entre janvier et avril par internet (<http://dse.ac-versailles.fr>) et la réponse arrive courant juillet.

Les foyers de jeunes

Il en existe quelques uns sur Evry. Les services offerts, les ambiances entretenues et les prix demandés sont très divers. Pour plus d'informations, contacte-les directement.

Le logement en ville

Là, on entre dans la jungle. Il existe toutefois des périodes plus favorables (janvier-mars) que d'autres.

Où chercher ?

Dans les petites annonces des Journaux gratuits.

Le Minitel, certains marchands de listes n'hésitant pas à proposer les mêmes annonces sur trois serveurs différents. Si tu veux tenter ta chance, le serveur de la FNAIM (36 15 FNAIM) est le plus sérieux. Mais tu devras acquitter des frais d'agence (comme pour la plupart des annonces Minitel), dont le montant est précisé sur l'annonce.

Le GROUS sert d'intermédiaire entre propriétaires et étudiants (prix de 1500 à 3000F, s'adresser au service de logement ou Minitel, 3615 GROUS).

Tu peux enfin avoir recours aux agences immobilières. Leur commission est progressive et partagée entre locataires et propriétaires. Pour un bail de trois ans, la commission est d'environ 1000 F, plus une commission de l'ordre de 3,5% du loyer pour chaque mois que l'agence a passé à chercher. Choisis sinon de préférence une agence affiliée à un organisme professionnel (FNAIM, CNAB, SNPI).

Les aides au logement

Il en existe trois types :

L'aide personnalisée au logement

Pour en bénéficier, il faut être locataire d'un logement conventionné par l'Etat : la plupart des HLM et certains logements privés (se renseigner auprès du loueur ou au sein de la DDE). La demande se fait auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Le montant dépend de tes ressources (et non de celles de tes parents), de la nature du logement, du montant du loyer et de la région habitée.

L'APL est versée directement au bailleur (propriétaire ou office HLM), ou, sur demande, au locataire. Attention, l'étudiant bénéficiant de l'APL n'est plus considéré comme à la charge de ses parents, qui n'ont plus droit aux prestations familiales.

L'allocation de logement familial

Elle concerne les jeunes ménages de moins de cinq ans de mariage.

L'allocation logement à caractère social

Depuis le 1er janvier 1993, cette aide est accessible à tous les étudiants. Il faut être locataire d'un logement ayant un confort minimum (arrivée d'eau, WC, chauffage, conditions de salubrité de la loi de 1948). Le bail doit être à ton nom. A noter, pour les colodataires tu ne peux pas cumuler des ALS complètes : au delà d'un locataire, l'ALS est amputée de 20%. Il faut retirer un formulaire d'ALS à ta Caisse d'allocations familiales. N'oublie pas de conserver la quittance de loyer du premier mois. Le montant dépend du loyer et de tes ressources. L'aide maximale est de 1063 F pour un locataire seul. Elle est basée sur le montant du loyer principal, les charges n'étant pas prises en compte.

Remarque sur la colocation

Si tu partages un appartement, mieux vaut faire figurer tous les noms sur le bail pour que chacun puisse toucher une aide, le total sera supérieur au montant reçu par un locataire unique.

Ce qu'il faut savoir

L'ouverture des droits intervient au premier jour du mois qui suit celui de l'entrée dans ton logement. Ils prennent fin au mois précédant celui de ton départ. Un conseil : emménage le 31 et déménage le premier.

Aucun justificatif de revenus n'est exigé, mais tu rempliras une déclaration sur l'honneur dont le contenu pourra être vérifié. Tu peux déclarer tes propres revenus même si tu ne fais pas de déclaration de revenus distincte de celle de tes parents.

Tu dois te rendre à la Caisse d'Allocations Familiales dont tu dépends



Le B.A. - BA du locataire

La signature du bail

Il te faudra d'abord signer un contrat de location (bail). Ce contrat écrit est obligatoire, sauf pour les locations de «loi de 1948». Le bail doit préciser la date de prise d'effet et la durée du bail, la désignation et la description du logement, le montant du loyer, ses modalités de paiement ainsi que ses règles de révisions éventuelles, le montant des charges et enfin le montant du dépôt de garantie.

Le bail signé entre le propriétaire et le locataire doit être de trois ans pour un appartement non meublé (sauf clause spéciale). Pour un meublé, il peut être renouvelé tous les ans.

Chaque page du bail doit être paraphée par le propriétaire et le locataire.

Le propriétaire peut réclamer des garanties financières de la part des futurs locataires. Il peut exiger des fiches de paye et avis d'imposition des personnes qui se portent garantes. Le propriétaire est en droit d'exiger un dépôt de garantie. Il n'est pas révisable en cours de bail ou lors d'un renouvellement. Ce dépôt ne peut dépasser le montant de deux mois de loyers principal (charges et taxes non comprises). Il doit être restitué au locataire dans un délai maximal de deux mois à compter de son départ. Le propriétaire ne peut pas conserver la caution à sa guise ni la placer sur un compte, ni exiger une remise en état du logement.

Cependant, des déductions peuvent être faites s'il y a lieu, mais lors de la régularisation des charges (exige dans ce cas les factures des travaux pour contester les sommes qui ne t'incombent pas).

Tu dois faire un état des lieux contradictoire en entrant et en sortant. C'est obligatoire. Il doit être annexé au bail. Tu dois y trouver, d'une manière détaillée, l'état du logement, pièce par pièce. Les éventuelles dégradations doivent y être précisées (moquette usée, peinture jaunie, lavabo ébréché...). N'oublie rien, prends ton temps, car en cas de litige il sera l'élément de référence.

Tu dois prendre une assurance. Tout locataire doit s'assurer pour les risques locatifs (dégâts des eaux, incendie, responsabilité civile). Toutes les assurances immobilières sont des assurances de dommages. Elles ont pour but de couvrir les conséquences d'un sinistre. Compare les différentes assurances et mutuelles. Le bailleur ne peut augmenter ton loyer à sa guise. Pendant la durée du bail, ton loyer ne peut varier que dans la limite de l'augmentation de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE. Le bailleur doit justifier tous les ans des charges qu'il te fait payer.

La résiliation du bail

Le locataire peut mettre fin au bail qui a été signé. Il doit informer le propriétaire par lettre recommandée (3 mois de délai sont nécessaires).

La résiliation du contrat n'est de plein droit qu'en cas d'inexécution des obligations du locataire pour des motifs tels que le non-paiement du loyer, des charges, du dépôt de garantie, la non-souscription d'une assurance des risques locatifs.

Deux ou trois choses importantes :

Les impôts locaux ne concernent que les studios et appartements : leur montant varie selon les communes et la valeur locative. On peut s'en faire exonérer en arguant de sa qualité d'étudiant. Il faut adresser une demande de dégrèvement à la mairie de ton domicile. Mais attention, rien n'est automatique !

Ton propriétaire n'a pas le droit d'exiger tout et n'importe quoi. Un propriétaire ne peut refuser un logement à un étranger. Mais la discrimination raciale, qui tombe sous le coup de la loi, est difficile à prouver.

Le locataire n'est pas obligé de souscrire une assurance auprès d'une compagnie choisie par le bailleur.

Le bailleur ne peut imposer comme mode de paiement le prélèvement automatique sur son compte courant ou la signature par avance de traites ou de billets à ordre.

Le bailleur n'est autorisé à percevoir des amendes qu'en cas d'infraction aux clauses d'un contrat de loca-

tion ou d'un règlement intérieur à l'immeuble.

Le bailleur ne peut interdire à son locataire d'exercer une activité politique, syndicale, associative ou confessionnelle.

Se nourrir

Sur Evry, on compte deux restaurants universitaires classiques (repas à 2,5 €) ainsi qu'une pizzeria, une brasserie et deux cafétérias pour les petits creux entre deux cours.

Resto U Le Sablier : rue du Père Jarlou - en rez de Jardin de l'université - ouvert tous les midis de 11h15 à 14h00.

Resto U Monseigneur Roméro : Bâtiment 1er cycle - ouvert tous les midis de 11h15 à 14h00 (fait également

pizzeria).

Brasserie Le Spot : 4 allée Jean Rostand - Evry (Rez-de-chaussée de la cité U Le Dragueur - ouverte de 8h00 à 16h00.

Les cafeterias : ouvertes de 8h00 à 16h00 se trouvent dans le hall du bâtiment des premiers cycles et dans celui de l'Institut des Sciences. Au moment des pauses de mi-journée, prévoir 1/4 d'heure d'attente. Autre possibilité pour s'acheter un sandwich : la gare (c'est meilleur et plus rapide).

•• Cités U, resto U : un constat de catastrophe •••••

Voilà un type d'aide sociale censé concerner tous les étudiants, sans aucun critère, et donc être un facteur d'autonomie pour tous ceux qui n'ont pas envie de manger ou de coucher chez papa et maman, ou n'en ont pas la possibilité.

Sur Evry, il y a moins de 600 chambres pour plus de 10 000 étudiants. Il n'y a aucune nouvelle construction, alors que le nombre d'étudiants demandeurs augmente chaque année, et que le CROUS ne peut plus répondre à la demande depuis plus de trois ans.

De plus, l'état des chambres est parfois scandaleux : insalubrité, bruit, cafards, sécurité laissant à désirer ...

Côté resto, ça n'est pas mieux. La qualité ne s'améliore pas malgré une hausse constante du prix du repas. De plus, la durée des queues ne nous permettent parfois pas d'y manger.

Pour remédier à cela, de gros investissements seraient nécessaires, pour rattraper ceux qui ont manqué depuis des années. Le gouvernement a au contraire choisi de rentabiliser les œuvres sociales :

— par l'**augmentation constante des prix** depuis vingt ans. Les redevances des Cités-U, à l'origine symboliques, se rapprochent de plus en plus des loyers du marché. Le prix du ticket de RU était calculé selon le principe de la parité État / étudiant. L'étudiant payait la moitié du prix de son repas, l'État le reste. Depuis 1980, la part de l'État a constamment régressé.

— par le **développement de services meilleurs, mais à prix supérieurs**. Pseudo-rénovation des cités qui diminue le nombre des chambres (parfois remplacées par des studios) et augmente les prix. Chaînes de RU où pour un ticket, on n'a pas un repas complet.

Nous préconisons une autre politique

— Retour à la parité État-étudiant pour les tickets de RU. Utiliser la hausse de la part de l'État pour baisser le prix du ticket, et pour améliorer la qualité.

— Blocage pour plusieurs années du montant des loyers, et investissement de l'État pour une véritable rénovation des chambres.

— Refaire des cités U des lieux de vie : la mise en place de bibliothèques, salles de travail, projections de films.

— Extension des horaires d'ouverture des RU pour tenir compte de la diversité des horaires des cours. Ouvrir à 11h30, ce n'est pas suffisant.

Au commencement est le DEUG

À Evry, les cursus commencent par le DEUG (hors IUT). Ce sont deux ans d'initiation à l'enseignement supérieur. Après le lycée, on découvre quelque chose de totalement différent dans l'organisation, dans le type d'enseignements et d'exigences.

Ce doit être aussi deux années de spécialisation dans la discipline que tu as choisie. C'est le changement majeur : en Terminale, on étudie toutes les disciplines, dans des proportions qui varient suivant les séries. À l'entrée en Fac, il s'agit de choisir celle dans laquelle on souhaite se spécialiser pour plusieurs années (voire pour la vie...) car on ne peut pas tout étudier à la fois.

C'est pourquoi l'UNEF-RS refuse que les DEUG deviennent des fourre-tout où on effleurerait toutes les disciplines sans en approfondir aucune. Nous refusons la pluridisciplinarité bidon que tente d'imposer le ministère et qui remettrait en cause le contenu scientifique des études de 1er cycle. A prétendre tout faire, on finit par ne rien faire du tout.

La vie après le DEUG : deuxième cycle

L'année de Licence est organisée à peu près de la même façon que le DEUG, mais est très différente quant au contenu des enseignements. Après la phase d'initiation, il s'agit d'aborder un véritable travail universitaire. Les programmes sont plus resserrés : il ne s'agit pas de tout voir, mais de travailler à fond certaines questions pour acquérir et utiliser des méthodes. En général, les profs choisissent des sujets proches de leurs domaines de recherche, ceux qu'ils connaissent le mieux.

L'année de Maîtrise est, pour la plupart d'entre nous, celle qui laisse le meilleur souvenir. En effet, l'essentiel du travail ne consiste plus à apprendre des cours, mais à mener un travail personnel de recherche sur un sujet original pour rédiger un mémoire. Pour ceux qui souhaitent faire de la recherche leur métier, c'est une première initiation. Pour tous les autres, c'est une occasion de dé-

couvrir par une expérience personnelle comment s'élabore le savoir qui nous est enseigné.

Le DEUG fonctionne en semestres, avec des examens à la fin de chaque semestre, mais la sanction du passage est annuelle. Chaque DEUG comporte des Unités d'enseignement (UE) composées de matière.

Attention : le DEUG sert aussi de barrage. Tu n'as pas le droit de t'inscrire plus de trois fois, c'est-à-dire de redoubler plus d'une fois, à moins d'obtenir une dérogation accordée par le directeur de l'UFR et le président de l'université (elle est de droit pour les étudiants salariés jusqu'à deux années d'études supplémentaires, soit cinq ans pour un DEUG).

● **Nous pouvons t'aider** : à présenter ta demande, à trouver et à mettre en valeur les arguments justifiant que tu aies besoin d'une année de plus.

✍ **Nous demandons** : plus de souplesse et de transparence dans l'attribution et le refus de ces dérogations. On a trop souvent l'impression d'un règne de l'arbitraire.

Depuis quelques années, il y a une tendance à diminuer cet aspect original de l'année de maîtrise en augmentant le nombre d'heures de cours obligatoires aux dépens du travail de recherche. Pour la plupart, l'essentiel est néanmoins le choix du sujet de ton mémoire, auquel tu vas consacrer une année de travail. Ce sujet t'est donné par ton directeur de maîtrise, qui en prend la responsabilité. Le premier point est donc de le choisir parmi les professeurs de ta filière. Il faut t'en préoccuper dès la fin de la licence. Il y a plusieurs possibilités :

- Tu sais exactement quel sujet tu veux traiter. Il faut alors chercher quel est le prof le plus compétent pour te diriger sur ce sujet et en discuter avec lui.

- Tu sais en gros ce qui t'intéresse, quelle période

ou domaine, mais sans plus. C'est le cas le plus fréquent. Il faut choisir un directeur dont les préoccupations correspondent à ce que tu souhaites, et lui demander de te proposer un sujet.

- Tu n'as aucune idée précise. Tout t'intéresse dans la discipline où tu fais ta licence. Cherche alors, parmi les profs que tu as eus en licence ou en DEUG, celui avec lequel tu as envie de travailler et demande lui un sujet.

L'UNEF-RS ne peut pas t'aider en tant que syndi-

Et après...

Tu peux faire un DESS, à Evry ou ailleurs. C'est une formation très spécialisée, de type professionnel, qui en principe débouche sur un emploi. Chaque DESS sélectionne sur dossier, sur ses propres critères : il ne suffit pas d'avoir sa maîtrise.

Tu peux aussi entreprendre un travail de recherche, DEA (un an) puis doctorat (au moins trois ans, plus souvent cinq) : il n'y a ni cours obligatoire, ni examen, il s'agit de rédiger une thèse sur un sujet que tu choisis et de la soutenir devant un jury. L'essentiel est de trouver le sujet, et un prof qui accepte de te diriger, et aussi de persévérer jusqu'à la soutenance. Pour financer ces années d'études supplémentaires, on peut obtenir une allocation de recherche, éventuellement complétée par une charge de TD dans une fac (comme vacataire ou moniteur) : c'est idéal, mais il y en a très peu. Autre possibilité, le cas le plus fré-

quent : faire sa thèse tout en enseignant dans le secondaire, après avoir réussi le CAPES ou l'Agreg. Les débouchés sont faibles : chercheur ou enseignant dans le supérieur. C'est pourquoi il est conseillé de passer les concours du secondaire avant d'entreprendre sa thèse.

Enfin, avec un diplôme de deuxième cycle, tu peux aussi poursuivre des études hors du système universitaire. Il y a beaucoup d'écoles (journalisme, en particulier) ou d'instituts qui recrutent à ce niveau, sur concours ou sur dossier.

Pour plus de renseignements tu peux toujours aller voir au SCUIO (information et orientation) au premier étage du bâtiment des Sciences.



Comment se déroule l'année ?

Il y a deux formes d'enseignement :

Le cours magistral (CM), en principe fait par le professeur responsable de la matière, en amphithéâtre, pour tous les étudiants à la fois, qui traite de façon systématique la plus grande partie du programme.

Les travaux dirigés (TD), assurés par les maîtres de conférence ou des chargés de TD, en petits groupes (ou qui devraient l'être!). Le plus souvent, un étudiant fait un exposé (dont la note compte dans sa moyenne semestrielle), corrigé par l'enseignant : c'est la meilleure façon de se préparer aux examens. En CM, tu apprends des choses sur le programme, en TD, tu vois ce que les profs attendent de toi. Mais c'est aussi un complément au CM : avec les exposés ou les exercices, on étudie des exemples plus précis, qui peuvent ensuite servir à illustrer les copies d'écrit.

Attention : Le contrôle des connaissances se fait de manière autonome dans chaque matière.

Contrôle continu (CC) ou examen terminal (CT) ?

En DEUG et en Licence, lors de l'inscription pédagogique, il faut choisir entre ces deux possibilités, pour chaque module.

Si tu peux aller régulièrement en cours ou en TD, le CC est la meilleure solution. En CT, on passe simplement

un écrit à la fin de chaque semestre, ce qui est plus hasardeux, et ne donne pas la possibilité de s'entraîner durant l'année. Si tu dois faire ce choix, nous te conseillons d'essayer d'assister aux cours et à certains TD, et de voir le prof ou un maître de conférence en début d'année pour lui expliquer pourquoi tu ne peux pas être en CC et lui demander des conseils (livres à lire...).

Le CC est presque toujours un avantage. Cependant, si on commence l'année par une très mauvaise note, il devient un handicap et il faut essayer de passer en CT. Ce n'est pas toujours possible : c'est de moins en moins toléré, surtout avec la semestrialisation qui a comme conséquence de multiplier pour l'administration le nombre de notes à gérer et qui ne souhaite pas se voir trop compliquer la tâche. Il faut négocier ton changement avec ton secrétariat et avec ton chargé de TD.

● **Nous demandons :** que tout étudiant puisse passer de contrôle continu à examen terminal à tout moment de l'année s'il y a intérêt. Le CC doit servir à aider les étudiants à réussir (c'est vrai dans presque tous les cas) non à les couler.

● **Nous pouvons t'aider :** si tu veux changer de régime, nous pouvons te conseiller.

••• Quelques conseils pratiques : •••

Dans presque toutes les filières, la première chose qu'on te demande, c'est de t'exprimer par écrit en français. Il faut savoir qu'une des choses que tous les enseignants sanctionnent le plus dans les dissertations, commentaires et versions, ce sont les fautes de français (surtout) et d'orthographe. Une copie en français correct, c'est la certitude d'une note minimale. Une copie où il y a trop de fautes pour le goût du correcteur, même avec beaucoup de connaissances, atteindra très difficilement la moyenne. Alors, fais-y attention si tu as des difficultés de ce côté.

Si tu as la chance de pouvoir être en contrôle continu, tu auras un nombre assez important d'exposés à faire dans l'année. Fais attention à bien les répartir : deux exposés la même semaine, ce n'est pas si évident. Attention, en général, la répartition des exposés dans chaque TD se fait dans une noire pagaille. Essaie aussi de bien choisir ton premier exposé, dans une des matières où tu te sens le plus à l'aise.

Pour finir, les examens

Il y a deux sessions d'examens : une pendant l'année universitaire (en février et juin) et l'autre en septembre pour le rattrapage. Ce sont les périodes les plus importantes de l'année mais c'est aussi à ce moment que les soucis administratifs culminent.

Premier problème : vérifier que tu es bien inscrit sur les listes qui sont affichées une à deux semaines avant les épreuves. Dans le cas contraire, signale le rapidement à ton secrétariat.

Deuxième problème : se trouver au bon endroit, au bon moment. Note les horaires, repère les lieux à l'avance. La carte d'étudiant (à défaut la carte d'identité) est indispensable pour passer une épreuve.

Troisième problème : savoir à quelle sauce on sera mangé. Si tu n'as rien compris au système de notation, capitalisation, compensation... c'est normal. Beaucoup de profs ne comprennent pas mieux que toi. Certains peuvent, inconsciemment, t'induire en erreur. Nous considérons que l'un des devoirs d'un syndicat étudiant est de rendre clair ce qui ne l'est pas, et d'aider les étudiants dans les méandres de ce qui est confus : après de gros efforts nous avons réussi à comprendre à peu près.

Que sont la compensation et la capitalisation ?

Chaque année est composée d'Unités d'Enseignement (UE), elles-mêmes composées de matières. Après les épreuves, les jurys effectuent en juin et en septembre la moyenne des notes obtenues dans chaque matière et dans chaque UE.

Compensation entre les matières à l'intérieur des UE. La moyenne des matières d'une même UE, si elle est supérieure ou égale à 10 permet à la fois de valider l'UE, c'est à dire l'ensemble des matières de l'UE : si tu as échoué dans l'une des matières elle te sera validée dans le cadre de l'UE.

Compensation entre les UE. Puis, une fois la moyenne de chaque UE effectuée, une nouvelle moyenne est effectuée entre elles selon le même principe. Si tu as plus de 10 de moyenne sur l'ensemble de tes UE, tu as ton année, et les UE auxquelles tu as échoué te seront validées. Sinon, tu peux repasser en septembre les UE qui te manquent (nota : il existe un système spécifique de double moyenne pour le DEUG de droit).

Maintien des années conditionnelles. Bonne nouvelle pour toi, tu as toutes tes UE et tu passes en 2ème année ? Et bien on recommence comme en 1ère année. Tu n'as pas toutes tes UE ? Alors, si tu as validé 80% ou plus

des coefficients de la somme annuelle des UE, tu peux aller en 2ème année conditionnelle où tu pourras, en plus des UE de 2ème année, repréparer les UE qui te manquent. Sinon, tu redoubles.

Traduction : tu as 9,5 de moyenne générale, mais tu as obtenu 3 UE à coefficient 2 et 2 UE à coefficient 1. Il te manque une UE à coefficient 2 que tu as misérablement raté (3/20 de moyenne). Et bien, $(3*2) + (2*1) = 8$. La somme des coefficients est de 10. $8/10 = 0.8$ soit 80%. Tu peux aller en deuxième année conditionnelle. Pour aller en licence conditionnelle, c'est pareil, sauf que l'on raisonne sur les UE des 2 années du DEUG et que la barre à franchir est de 70%.

Capitalisation des UE. Attention, si tu redoubles, les UE que tu as validé restent validées durant toute ta scolarité, c'est ce que l'on appelle la capitalisation. Capitalisation des matières d'une session à l'autre mais pas d'une année sur l'autre. Par contre, les matières ne peuvent être gardées d'une année sur l'autre si tu n'as pas validé ton UE. Mais elles restent validées entre la première session d'examen et celle de rattrapage de septembre.

Important : même si tu es sûr de te planter, va passer les épreuves quand même, en juin comme en septembre. Avec la compensation une bonne surprise est toujours possible, mais surtout pour tout un tas de choses (réorientation, maintien de bourse, dérogation pour redoublement supplémentaire...) on ne vous pardonnera pas de ne pas être allé aux examens. C'est idiot, mais c'est comme ça (donc en cas d'empêchement grave, prévoir un certificat).

Si ce que tu fais t'intéresse, accroche-toi. Avec plus de révisions, tu peux réussir en septembre. Sinon, un redoublement n'a rien de déshonorant.

Si tu n'éprouves pas d'intérêt majeur à ce que tu

fais, que tu rates en juin et également en septembre, rien de dramatique, mais plutôt que de risquer de t'enfermer dans quelque chose qui ne te passionne pas, réoriente-toi ! Réfléchis bien avant de choisir une filière qui te convienne mieux, à Evry de préférence (ailleurs c'est encore plus compliqué, mais si tu es convaincu que tu as trouvé ta voie, il faut essayer d'obtenir un transfert). Si on te refuse cette réorientation (c'est fréquent: la réorientation est permise au bout d'un semestre en première année, quand c'est presque toujours nuisible à l'étudiant, mais interdite pratiquement ensuite), il reste une solution: le SOS Inscriptions de : contacte nous !

Consultation des copies

Tu dois savoir que tu as le droit de demander à voir tes copies, et d'en discuter avec le correcteur. Pour tester éventuellement si tu estimes être victime d'une injustice (mais là, les profs n'acceptent presque jamais la remise en cause de leur infaillibilité), mais aussi pour comprendre pourquoi tu as raté ou pourquoi tu as réussi. A Evry, rien n'est fait pour faciliter cette consultation.. Au contraire, on essaie de nous en dégoûter par tous les moyens. Si tu n'as pas de moyen de prendre rendez-vous directement avec l'enseignant, il faut passer par le secrétariat. En cas de refus, contacte-nous.

Parfois, le correcteur fixe un jour de consultation des copies où il reçoit les étudiants. Dans le meilleurs des cas, les copies sont distribuées en TD.

Réorientation : piège à c... ?

C'était la grande idée de la réforme Bayrou. La cause du grand nombre d'échecs en DEUG, ce n'est pas le nombre insuffisant de TD, ce n'est pas l'obligation pour une part croissante des étudiants de travailler au lieu d'aller en cours, ce n'est pas l'insuffisance des bibliothèques, c'est une mauvaise orientation. On a donc imposé au début du DEUG un semestre d'orientation, soi disant pour permettre aux étudiants de réfléchir à la discipline qui leur conviendrait le mieux. L'UNEF a combattu cette réforme pour plusieurs raisons : mensonge sur les véritables problèmes, danger de sélection arbitraire (réorienter après quelques semaines en fac peut être un moyen de se débarrasser d'une partie des étudiants), perte de temps et de contenu scientifique des enseignements pour tout le monde.

Surtout, la réorientation augmente plutôt le risque d'échec. C'est ce que tu dois absolument savoir. Changer de filière au milieu de l'année, c'est reprendre presque à zéro, avec l'obligation d'arriver à la fin au même niveau que ceux qui ont fait toute l'année dans la même filière. Si tu as des difficultés dans la filière que tu as choisie, tu as presque à coup sûr intérêt à t'accrocher jusqu'à la fin de l'année, plutôt qu'essayer autre chose.

Si tu es vraiment sûr de t'être trompé de filière, alors il faut saisir l'occasion qui t'es offerte. Mais tu dois savoir que ce sera plus difficile pour toi, contrairement à ce qu'en ont dit Bayrou, Allègre et tous ceux qui ont soutenu la réforme.

Nous avons obtenu : au niveau national, la réorientation ne peut pas être obligatoire. La commission peut te proposer, après le prétendu semestre d'orientation, de changer de filière, elle ne peut pas te l'imposer.

Nous demandons : le maintien de la possibilité de changer de filière jusqu'en janvier, avec une information claire sur ce que cela implique en terme de difficultés et de travail supplémentaire.

Nous pouvons t'aider : Malgré tout, tu penses t'être trompé de filière et veux te réorienter. N'hésite pas à venir en discuter avec nous.

Tu as changé de filière en janvier mais tu as des problèmes d'inscription pédagogique. Les élus UNEF peuvent intervenir auprès des UFR concernés : contacte-nous.

La réforme Lang (ECTS et VAE) : Attention Danger !!

1. La dévalorisation immédiate des DEUG

La réforme des ECTS (European Credit Transfer System) restructure le système universitaire français en 3 grades (système 3-5-8) comme le préconisait le rapport Allati : licence-mastaire-doctorat. Pour obtenir ces 3 grades, il faudra obtenir un certain nombre de « crédits » (180 pour la licence, 300 pour le mastaire).

La première sortie diplômante sera donc à Bac +3. Le Deug, maintenu artificiellement, n'aura plus aucune lisibilité, ni aucune valeur. L'effet de cette mesure sera dissuasif pour les étudiants de milieu modeste qui n'ont pas forcément la possibilité de faire des études longues.

2. La casse du cadre national des diplômes

Chaque université est encouragée par le ministère à mettre en place des projets « innovants », à concocter de nouveaux diplômes maisons. C'est la porte ouverte à la régionalisation des diplômes. Pour mieux préparer les facs à la concurrence européenne et mondiale, Lang est donc prêt à faire sauter le cadre national des diplômes. Les diplômes nationaux n'auront de « nationaux » que le nom, le contenu étant décidé localement (dans la demande d'habilitation) en lien avec les entreprises.

Cette régionalisation signifie la mise en concurrence des facs établira un système universitaire à deux vitesses. D'une part, les facs d'élite, qui sélectionneront leurs étudiants, se placeront sur le marché mondial de l'éducation - dont la libéralisation progressive est programmée par l'OMC. D'autre part, les facs poubelles, délaissées par les pouvoirs publics, accueilleront le gros des stocks étudiants.

3. La professionnalisation généralisée de l'université

Un objectif primordial de la réforme est « de développer la professionnalisation » des cursus. Cette professionnalisation est déjà bien entamée : de nombreuses filières professionnalisées sélectives (IUP, magistères) remplacent d'ores et déjà des filières générales (qui risquent de plus en plus de devenir des filières de relégation). Ainsi, à Paris I, le DEUG d'Art plastique a été supprimée et remplacé par un IUP.

Lang n'a que le mot « pluridisciplinarité » à la bouche. Nostalgie de la quête du savoir encyclopédique ? Non ! Il ne s'agit en fait que d'un cache-sexe d'une réforme des enseignements réintroduisant le patronat dans la définition des programmes. Déjà, à Montpellier III, un Deug pluridisciplinaire a été créé pour répondre à une « demande profonde d'implantation professionnelle régionale ».

Il faut au contraire défendre les disciplines traditionnelles menacées par un patchwork pluridisciplinaire insipide, alibi pour fermer les filières les moins rentables et « faciliter la création d'enseignements par des méthodes faisant appel aux technologies de l'information », et mettre sous tutelle patronale l'Université publique..

Nous refusons cette professionnalisation des cursus synonyme de mainmise croissante du patronat sur les programmes. C'est un changement total de la fonction de l'Université qu'on veut imposer : non plus donner une formation intellectuelle pouvant servir dans un grand nombre de carrières, mais fournir de la main d'oeuvre à très bon marché à très court terme au patronat - pendant les études : stagiaire ; ensuite : chômeur, pour laisser la place à d'autres stagiaires -, tandis que les Grandes Écoles fourniront les cadres.

4. Une vaste entreprise de déqualification

La Réforme remet tout simplement en cause ce qui fait la valeur d'un diplôme national : la permission de poursuivre des études à un niveau supérieur. En effet, l'entrée dans le cycle post-licence (qui mène au mastaire) n'est plus garantie avec une simple licence.

Le dispositif de « validation des acquis de l'expérience » (VAE) prévoit que les diplômes universitaires puissent être accordés sur la seule base de l'expérience professionnelle d'un candidat, c'est-à-dire sans formation théorique, ni examen. Les diplômes seront alors délivrés par des jurys comprenant obligatoirement des représentants du patronat. Il s'agit clairement d'une entreprise démagogique de déqualification.

Filières par filières

Présentation des matières de chaque filière par un étudiant de première année. Le point sur les difficultés. En cours d'année, n'hésite pas à venir discuter de ta filière avec les étudiants de l'UNEF

Droit

La première année de droit n'est pas la plus dure et c'est celle dont les matières sont les plus abordables.

Au premier semestre, les matières principales sont Introduction au droit et Théorie générale de l'Etat. La première donne les bases pour comprendre les relations entre les différentes branches du droit (civil, pénal...) et le fonctionnement des juridictions (civile, administrative...). La seconde retrace l'histoire des constitutions françaises de 1791 à 1958. A côté de ces matières, on trouve l'économie qui reprend le programme de Terminale ES.

Au second semestre, les matières principales sont Droit civil (après ce cours, vous connaîtrez tout du mariage, du divorce et de la filiation) et Droit constitutionnel (sur les institutions de la Vème République). Les autres matières sont Histoire du droit (Histoire de France de l'an 1000 à Napoléon, l'objectif étant de démontrer le renforcement progressif du pouvoir central), Relations internationales (le cours est dans le titre) et Sociologie politique (personne n'a jamais rien compris).

Contrairement à ce que laisse penser le taux de réussite, la première année n'est pas inabordable. Le premier semestre est souvent catastrophique (certainement parce qu'on découvre de nouvelles matières et de nouvelles façons de travailler) mais il est tout à fait possible de se rattraper au second semestre à condition de ne pas baisser les bras. Un conseil, ne surtout pas négliger les matières secondaires telles que l'anglais ou Culture et communication (cours d'expression orale) qui permettent de rapporter des points lors d'un passage de justesse.

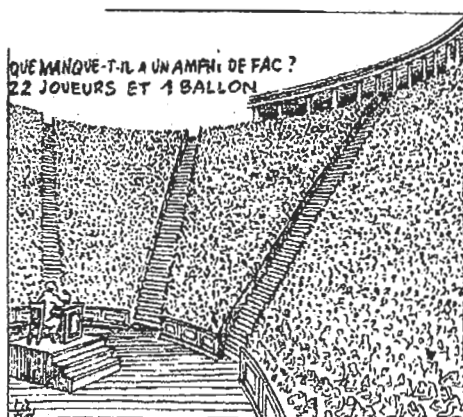
En conclusion, passer en deuxième année c'est possible à condition de s'accrocher et surtout de se dire que le pire est à venir.

Sociologie

La filière sociologique est l'une des plus intéressantes. Les matières que tu découvriras en 1ère année sont évidemment la sociologie («socio générale» et «thèmes et problématiques sociologiques»). Le département de socio valorise surtout le travail de terrain et la méthodologie, cela explique la présence de matières telles que «initiation aux techniques et méthodes de documentation» (comment rechercher des documents), «techniques d'investigation sociologique» (apprendre à faire des enquêtes) et «méthodologie» (méthode pour les dissertations). Ces matières sont très importantes pour la suite des études en socio. L'un des aspects les plus intéressants de cette année sont les enquêtes que tu auras à faire. Tu auras également de l'Histoire et de l'économie.

Il y a un fort taux d'abandon en première année ; ce n'est pas dû à la difficulté des études mais plus à une mauvaise orientation, ainsi qu'à la part importante que peut prendre chez certains étudiants le job à côté des études.

Les débouchés sont la licence puis la maîtrise de socio, mais aussi tous les concours administratifs (certains arrêtent en cours d'année afin de passer des concours).



AES

C'est la filière pluridisciplinaire par excellence. C'est ce qui la rend attrayante car tu auras des notions en droit, économie, sociologie... Mais c'est l'une des filières les plus lourdes en enseignements magistraux, ce qui n'est pas toujours agréable.

Tu peux aisément gagner des points en Urbanisme, Compatibilité, Sociologie, Constitution européenne et Anglais. Par contre, nous te conseillons de travailler particulièrement Histoire des Faits Economiques, Fiscalité, Statistiques et Institutions Politiques. Le Droit Civil et l'Economie sont d'un niveau disons "intermédiaire"

Sur notre université, la filière AES est délaissée par les enseignants. Ne t'étonne donc pas si les cours sont dispensés irrégulièrement (en clair, si les profs sont souvent absents). Cette situation intolérable est en train d'évoluer positivement sous l'impulsion des élus étudiants de l'UNEF et des étudiants. Si des cours ne sont pas dispensés, informe nous en rapidement.

LEA

Récemment créée au sein de l'université d'Evry, cette filière a pour vocation principale d'assurer aux étudiants une formation solide basée sur deux langues, l'économie et les sciences.

En effet, c'est une formation pluridisciplinaire, théorique et pratique qui vise à produire des linguistes de haut niveau, aptes à évoluer avec des professionnels dans les domaines économiques et scientifiques (d'où la nécessité de matières telles les sciences de la vie ou de la matière qui y sont enseignées et jugées parfois inutiles sur le coup).

Après le DEUG, le parcours logique est la licence, puis la maîtrise.

Musicologie

Cette filière créée il y a trois ans reste peu fréquentée (environ 60 étudiants). Vous apprenez l'histoire de la Musique, l'Harmonisation, le solfège, le déchiffrage, l'analyse et le commentaire auditif, le droit, la communication, l'anglais, l'informatique, l'électroacoustique, l'histoire de l'orgue, la position théorique du langage. Et oui ! vous avez beaucoup de chose à apprendre. Cependant, les cours sont intéressants et dynamiques du fait du petit nombre. En plus de vos cours, vous aurez des ateliers, la préparation de la semaine de la musique, un spectacle pour la fin de l'année. Après le DEUG, plusieurs possibilités s'offre à vous. La plus logique est de continuer en licence puis en maîtrise. Sinon, s'orienter vers une IUP menant à l'administration dans le domaine de la musique ou une école d'ingénieur du son.

Après vos études, vous pouvez tenter le Capes puis l'agrégation, un DESS...

Petits trucs pour mieux réussir son année : avoir un bon

SdV

Malgré sa dénomination bien spécifique, le DEUG Sciences de la Vie reste toutefois très général. On y trouve encore nombre de matière telles maths, physiques, chimie, sans oublier les langues. Toutefois, on y aborde des notions totalement nouvelles par rapport à la Terminal.

La biologie cellulaire au premier semestre, où les étudiants sortant d'un bac S trouveront des similitudes avec leur programme de Terminal... avec des termes cependant plus compliqués ; les autres découvriront les bases de la génétiques.. Sans oublier la biochimie et ses petites molécules à savoir par cœur ; un peu fastidieux mais très utile pour la suite, et finalement pas si compliqué !

Au deuxième semestre, ces deux matières sont remplacées par la bio V et la bio A où l'on peut voir et faire les choses plus en détail grâce à des TP intéressants. Sans oublier l'informatique où ceux qui n'en n'ont pas la logique devront s'accrocher un peu. Mais pas de panique ! Avec une présence continue aux TD, on s'en sort s'en aucun problème.

SdM et MIAS

Au premier semestre, les mias et les sdm sont ensemble. Au programme, mathématiques (notamment arithmétique et opérations sur les ensemble), informatique (langage cam) simple pour ceux qui savent déjà faire de la programmation, physique (thermodynamique) et électronique (logique et analogique), chimie (peu de rapport avec le programme de terminale, assez difficile), anglais et communication. A la fin du 1 er semestre, un choix est à faire entre mias et sdm.

Pour la filière mias tu auras le choix entre électronique et chimie. Pour la suite des études en mias, l'électronique semble plus intéressante, mais plus dure que la chimie (programme axé sur les acides / bases). Les maths seront un peu moins difficile (développements limités, matrices, déterminants et espaces vectoriels); de même que la physique (mécanique). Le taux d'échec est principalement dû à l'abandon (à cause de la mauvaise orientation, de la difficulté des maths et du manque de travail). Un conseil : ne surtout pas se laisser piéger par la liberté ; bosser dès le départ sans faire d'impasse.

Toutes vos photocopies à moindre coût au local de l'UNEF-RS

A4 -> 0,05 euro
A3 -> 0,10 euro



• Réunions de prérentrée •

Chaque année, nous organisons une visite de la fac pour les nouveaux étudiants. C'est un bon moyen pour ne pas se perdre entre les différents bâtiment de l'université et de connaître les différents services (BU, CROUS, infirmerie...). C'est aussi l'occasion d'échanger avec ceux qui étaient déjà étudiant l'an passé dans ta filière sur le déroulement des cours, les examens, les profs...

Les réunions ont lieu la semaine précédant la rentrée universitaire de ta filière. Inscrit toi au mois de juillet auprès des militants de l'UNEF-RS, ou à l'aide du bulletin à la fin de ce guide. Tu peux aussi nous appeler au 01.69.47.71.59

UNEF-RS

salle 5 du bâtiment Ile de France

Tél. 01 69 47 71 59

Neuf élus à votre disposition pour vous informer et vous défendre

La présence dans les conseils de l'Université est un élément important de notre travail syndical.

Leurs membres étudiants sont élus pour deux ans par l'ensemble des étudiants de l'Université, à la proportionnelle (au plus fort reste, précision pour les spécialistes).

Il y a deux erreurs à ne pas commettre concernant les Conseils

La première consiste à considérer que l'Université est une sorte d'Etat gouverné démocratiquement, dont ils seraient le parlement. Cela n'a rien à voir : le seul point commun avec la démocratie parlementaire, c'est qu'il y a des élections.

D'abord, les étudiants sont très minoritaires dans ces conseils. Il est très rare que leur voix soient décisives.

Surtout, le pouvoir de décision des conseils est limité. Ils gèrent et répartissent entre les UFR le budget attribué par le ministère à Evry. Ils organisent les enseignements à Evry dans le cadre fixé par la loi.

Si le CA refuse de voter le budget, le gouvernement peut l'imposer.

La deuxième erreur, c'est de considérer que ces conseils ne servent à rien (et qu'il est donc inutile de se déplacer pour voter pour les listes *Vilain P'tit Canard* présentées par l'UNEF-RS). Cela n'a rien à voir avec la démocratie, mais ça peut être très utile, pourvu que les élus étudiants aient le souci de porter dans ces conseils les revendications et les problèmes des étudiants, et faire redescendre vers eux les informations sur ce qui s'y passe et ce qui s'y dit.

Evidemment, cela suppose des élus qui fassent l'effort de siéger à chaque conseil, et ne se fassent pas élire simplement pour faire joli et toucher des subventions.

Il y a trois conseils centraux

1) Le **Conseil d'Administration (CA)** est le seul qui ait un pouvoir de décision. Il vote le budget, et les propositions présentées par les autres conseils.

2) Le **Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire** débat et propose au CA tout ce qui concerne ces deux domaines. C'est donc le plus important pour nous, d'autant plus que sa composition rend la discussion beaucoup plus facile qu'au CA.

3) Le **Conseil Scientifique** débat et propose au CA sur ce qui concerne la politique de recherche d'Evry

Qui commande à Evry ?

Le président de l'Université est élu parmi les professeurs, pour cinq ans, par les membres des trois conseils réunis. Il a des pouvoirs très importants. En particulier, il peut régler, s'il le veut, presque tous les problèmes individuels auxquels nous sommes confrontés. C'est pourquoi c'est un interlocuteur essentiel pour l'UNEF-RS. C'est depuis cette année Monsieur Daniel André.

Qu'est-ce qu'une UFR ?

L'Université est formée de 4 UFR (Unité de Formation et de Recherche). Une UFR correspond à un groupe de matière.

Chaque UFR a un secrétariat. C'est là qu'il faut s'adresser pour la plupart des problèmes concrets que tu peux avoir. Suivant les UFR, on y est plus ou moins bien reçu, et il est plus ou moins facile d'obtenir ce qu'on demande.

Chaque UFR est doté d'un conseil d'UFR, qui comprend, comme les conseils centraux, des enseignants, des membres du personnel non enseignant, des personnalités extérieures. Ce conseil n'a pas beaucoup de pouvoir, mais c'est lui qui gère les enseignements de l'UFR dans leur détail, et c'est surtout un bon endroit (meilleur que les conseils centraux) pour se faire entendre des profs. C'est pourquoi l'UNEF-RS accorde une grande importance à ces conseils.

Le conseil élit le directeur d'UFR parmi les professeurs.

Les élus UNEF-RS dans l'université

Conseil d'Administration : Guirec Manceau et Mélissa Bacholle

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire : Natacha Sommier, Emmanuel Bacholle et Hakim Bouchema

UFR Sciences Sociales et Gestions : Mélissa Bacholle et Bozena Wojciechowski

UFR Sciences Economiques et Juridiques : Guirec Manceau

UFR Sciences Fondamentales Appliquées : Hakim Bouchema

La section disciplinaire

Fonctionnement

Elle est composée paritairement de 5 représentants des étudiants (dont deux élus UNEF-RS), et de 5 représentants des profs.

La procédure se déroule en 3 temps :

- Le président de l'Université décide de convoquer l'étudiant.
- L'étudiant s'explique devant la commission d'instruction de la section disciplinaire, composée de 2 profs et d'un représentant étudiant.
- L'étudiant est ensuite jugé par les 10 membres de la section disciplinaire.

L'échelle des sanctions est, par ordre croissant, l'avertissement, le blâme, l'exclusion avec sursis, l'exclusion sans sursis.

Lors du jugement, le président de la section disciplinaire (un prof) propose une sanction : si elle est votée à

la majorité absolue, la sanction proposée est prononcée. Sinon, le président propose la sanction immédiatement inférieure. Et ainsi de suite.

Si vous êtes convoqué devant la section disciplinaire, n'hésitez pas à venir nous voir pour connaître vos droits et pour avoir de plus amples informations.

De graves dysfonctionnements

Le président de la section disciplinaire a une attitude agressive à l'encontre des étudiants déférés. M. Ferry part systématiquement du principe que ceux-ci sont coupables, puisqu'ils se retrouvent devant lui, au mépris de toute présomption d'innocence.

Un syndicat combatif pour une Université publique de qualité ouverte à tous

L'UNEF-RS est un syndicat étudiant, présent de façon continue dans notre université depuis de nombreuses années.

Elle a pour objectif la défense des intérêts matériels et moraux des étudiants d'Evry. Vaste programme, qui implique trois aspects :

1) **L'UNEF est à la disposition de tout étudiant qui a un problème individuel à régler** : inscription, aide sociale, examen, droit au séjour pour les étrangers... D'abord, pour l'aider à constituer et présenter son dossier, en utilisant son expérience de dossiers du même type et les informations dont elle dispose. Ensuite, pour l'appuyer auprès de l'autorité compétente, en usant de tous les moyens de pression qu'elle peut mettre en oeuvre. Quand nous avons la loi pour nous, exiger son application (c'est le plus facile). Dans le cas contraire (la loi est très loin d'être parfaite !), tout faire pour obtenir une dérogation.

2) **Une telle action n'aurait pas de sens si l'UNEF ne défendait pas aussi les étudiants en tant que collectivité, en se battant pour une université de qualité ouverte à tous** (nous en sommes loin). Elle informe les étudiants et travaille à les mobiliser pour obtenir des améliorations ou, c'est hélas plus souvent d'actualité, pour empêcher la détérioration du service public.

3) **Parce que les étudiants ne sont pas hors de la société, l'UNEF inscrit son action dans l'ensemble du mouvement syndical et associatif, et travaille en lien avec les syndicats de salariés, des associations antiracistes...**

Nos moyens d'action sont :

Nos élus dans les différents conseils. Même si cela n'a rien, absolument rien, à voir avec une gestion démocratique ou une quelconque «citoyenneté étudiante», ils sont un intermédiaire utile avec les profs et l'administration, et une source indispensable d'informations.

Notre appartenance à une organisation nationale, nous permet d'échanger des informations d'une Fac à l'autre, d'avoir des moyens de pression au niveau national, de pouvoir peser sur le gouvernement.

Vous. Le moyen d'action le plus efficace de l'UNEF-RS, ce sont les étudiants d'Evry. C'est leur mobilisation qui peut améliorer leur situation. Notre syndicat ne peut et ne veut exister que comme un outil au service de cette mobilisation.

L'UNEF-RS est au service de tous les étudiants. Quand l'un d'entre eux demande notre aide, nous ne mettons jamais comme condition qu'il adhère et paie sa cotisation. Alors pourquoi adhérer ?

Parce que plus un syndicat a d'adhérents, plus il est efficace, et qu'il est de ton intérêt que l'UNEF-RS soit efficace.

L'UNEF-RS ne peut exister s'il n'y a pas des étudiants pour lui consacrer un peu de temps et / ou un peu d'argent. Les tracts et les journaux ne se rédigent, ne s'impriment et ne se distribuent pas tout seuls, le local syndical n'est utile que si des permanences y sont tenues...

Tu n'as peut-être pas beaucoup de temps ou d'argent à consacrer au syndicat, mais toute aide sera la bienvenue : si chacun de ceux qui partagent les objectifs de l'UNEF-RS lui consacraient dans l'année quelques francs ou quelques minutes, ce serait déjà beaucoup.

Acheter ce guide, le lire, l'utiliser, c'est un premier geste syndical. Pourquoi ne pas aller plus loin ? En discuter avec les militants de l'UNEF-RS pour nous aider à l'améliorer l'an prochain, aider le syndicat d'une façon ou d'une autre, penser à adhérer.

Un endroit à connaître absolument: le local de l'UNEF-RS

Tu veux des informations, tu as un problème à Evry, tu veux discuter. Viens nous voir!

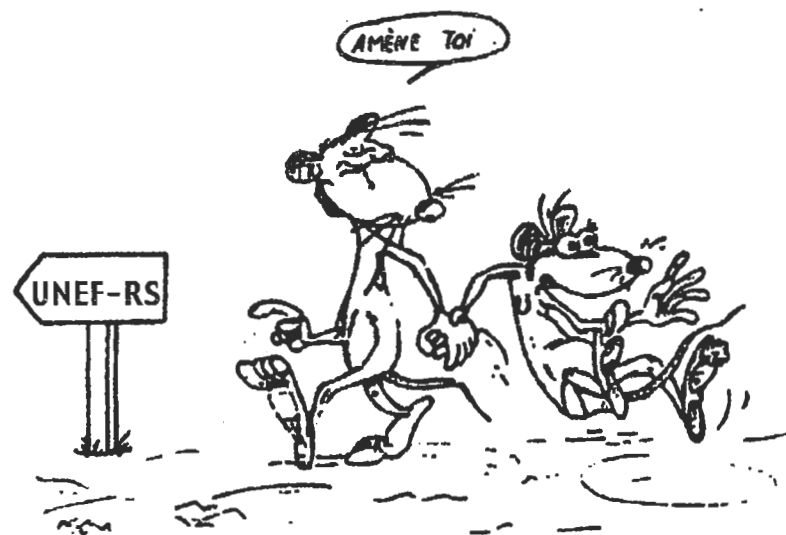
Notre local se trouve dans le bâtiment Ile de France, salle 5. Tel. 01 69 47 71 59. Fax : 01.69.47.80.63

L'UNEF-RS t'informe

Par affichage: consulte régulièrement les panneaux dans les escaliers des bâtiments. Egalement, la porte et la fenêtre de notre local nous servent de panneaux officiels.

Par notre journal, le Vilain P'tit Canard : ce qu'il faut savoir sur l'actualité universitaire, les réunions des conseils, la vie à Evry. Il est distribué dans les amphis de première année. Tu peux aussi t'y abonner gratuitement, ou passer le prendre au local.

Par des tracts, chaque fois que les événements l'exigent.



Adresses utiles

Université d'Evry

Bd F.Mitterrand
91025 Evry CEDEX
Tél (administration) :
01.69.47.70.00
Tél (standard 1er cycle) :
01.69.47.74.00
<http://www.univ-evry.fr>

UNEF-RS

salle 5 du bâtiment Ile de France
université d'Evry
Tél : 01.69.47.71.59
Fax : 01.69.47.80.63
Mel : evry@unef.org
<http://evry.unef.org>

Mutuelles

LMDE : 26 rue C. De Gaulle - Orsay -
0810 600 601
SMEREP : BP 617 - 75662 Paris
Cedex 14 - 01.56.54.36.34

Aides sociale

Service social de la fac : RdC du
bâtiment Ile de France -
01.69.47.71.73

CROUS : 145bis, bd de la Reine -
Versailles
Assistante sociale

Etudiants étrangers

Service étudiants étrangers de la fac :
salle 3 du bâtiment Ile de France

Maison du monde : 509, patio des
terrasses Agora (sous la poste centrale)
- 01.60.78.55.00

Préfecture : bd de France - Evry -
01.69.91.91.91

Direction départementale du Travail
(DDTE) : grand place de l'Agora - Evry
- 01.60.79.70.00

Inscription aux réunions de prérentrée

Chaque année, l'UNEF-RS organise une visite de la fac pour les nouveaux étudiants. C'est un bon moyen pour ne pas se perdre entre les différents bâtiments de l'université et de connaître les différents services (BU, CROUS, infirmerie...). C'est aussi l'occasion d'échanger avec ceux qui étaient déjà étudiants l'an passé dans ta filière sur le déroulement des cours, les examens, les profs...

Les réunions ont lieu la semaine précédant la rentrée universitaire dans ta filière.

Guide 2002/2003

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Filière : _____

Je souhaite :

être prévenu par courrier et/ou par téléphone de la date de la réunion de prérentrée de ma filière

être informé des activités de l'UNEF-RS et recevoir régulièrement le *Vilain P'tit Canard*

adhérer à l'UNEF-RS (cotisation 15 € par an)

A remettre à un militant de l'UNEF-RS ou à renvoyer à UNEF-RS - bd F.Mitterrand - 91025 Evry CEDEX